



Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Vendredi 6 mars 2026 à 18 h 30

Le six mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine BECK. Ouverture de la séance à 18 h 40.

Date de convocation : 23 février 2026. Présents : Antoine BECK, Pierre-Edouard GOSSEAUME, Cyril LAUNAY, Enguerrand CALLU, Elodie GOIRE. Excusé : Matthieu DAVEAU. Monsieur Hubert TERRIER a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

0. PV du procès-verbal du Conseil municipal du 14 janvier 2026 : pas de remarque. Adopté.

1. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents (délibération)

Le maire expose que les agents du secteur public bénéficient depuis 2025 d'une mutuelle obligatoire. Notre secrétaire en bénéficie déjà, étant rattachée à la Communauté de communes. Le coût de cette mesure imposée par l'État est inclus directement dans le coût horaire mutualisé. Aussi cette délibération ne concernerait que des employés qui seraient directement embauchés par la commune. Le choix est fait de cotiser *a minima*, soit 7 € mensuels. Adopté à l'unanimité.

2. Validation du règlement du cimetière et du formulaire de réservation (délibération)

Le maire rappelle que les travaux sont terminés « à 99,5 % », l'engazonnement ayant été réalisé cette semaine par A4 Nature. Il remercie M. LAUNAY pour les quelques menus travaux effectués en régie. Reste la question du remplissage de la cuve d'eau, qui ne semble pas fonctionner, ainsi que quelques éléments restants (arrosoir, poubelle, plaque « Zoé »).

Parallèlement, plusieurs éléments administratifs ont été travaillés :

- Le règlement de cimetière, amendé de nouveaux articles, relatifs notamment aux critères d'attache à la commune, de règles sur les plantations, à la jointivité des tombes, au columbarium...
- La réalisation d'un formulaire d'achat de concession (« réservation » d'emplacement) avec toutes les « options » existantes pour notre commune, qui sera à remplir par chaque demandeur, pour lui-même, sa famille ou des personnes désignées. Il sera possible de réserver plusieurs emplacements simples.
- La réalisation d'un « plan de gestion » visuel du nouveau cimetière, établi avec l'aide de Feuille à Feuille. Plan qui sera intégré dans le logiciel Berger-Levrault pour la gestion des concessions.

M. TERRIER émet un doute sur l'emplacement de la nouvelle zone qui n'apparaît pas dans le règlement. Le doute est levé par le plan.

M. LAUNAY remarque que les cases de columbarium, une fois gravées puis potentiellement enlevées à la demande du propriétaire de la concession à la fin du contrat, pourraient ne plus être parfaitement les mêmes. Le maire répond qu'en effet, la gravure directe a été privilégiée au détriment des plaques, pour améliorer la cohérence d'ensemble, avec un léger risque sur le futur.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement de cimetière et les documents associés.

Ce règlement ainsi que le plan seront affichés dans la vitrine, avec renvoi vers une version internet.

3. Tarifs du cimetière (délibération)

Une analyse comparative a été effectuée par le maire auprès des communes voisines ou plus lointaines. Afin de prendre en compte une partie du coût des travaux, de la taille des concessions ainsi que de simplifier le traitement des demandes, il est proposé de ne garder que deux durées (renouvelables), de 30

et 50 ans ; et de fixer un tarif identique pour les concessions classiques et les cases de columbarium. La dispersion étant quant à elle gratuite, sauf la pose de la plaque.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs suivants :

Concession en pleine terre simple : 30 ans 300 €, 50 ans 500 €

Concession de columbarium : 30 ans 300 €, 50 ans 500 €

Jardin du souvenir : dispersion gratuite, pose de plaque 100 €

Le maire se félicite du quasi-achèvement de ce projet tant attendu, ayant mobilisé le conseil sur deux années.

4. Affiliation à titre volontaire du Syndicat mixte du SCoT "Vallée du Cher à la Sologne" au CDG41 (délibération)

Cette délibération permet à ce nouveau syndicat d'adhérer au centre de gestion de Loir-et-Cher. Chaque membre du CDG41 ayant été amené à se prononcer en faveur de cette adhésion. Adopté à l'unanimité.

5. Devis entretien espaces verts (délibération)

Une seule offre a été reçue, celle des Jardins du Noyer. Le tarif a augmenté par rapport à l'année dernière, eu égard au nouvel espace cimetière à entretenir avec quatre à cinq passages sur l'année. Adopté à l'unanimité.

6. Tours de garde du bureau de vote pour les municipales du 15 mars

Le planning est adopté et M. GOSSEAUME se propose de rester une demi-heure de plus en fin de matinée. Pas d'autre remarque. Le Conseil émet des doutes sur la participation au scrutin en raison des nouvelles règles.

7. Questions diverses

- a) *Remboursement étude eau potable Saint Léonard*. Comme convenu précédemment, une enquête a été menée pour trouver les raisons d'une différence de montant. Il ressort que la subvention accordée par l'Agence de l'Eau est 20 % moins élevée que prévu, ce qui a entraîné l'augmentation. M. CALLU, aux prises avec l'Agence régionale de santé sur un projet relatif à l'exploitation de son gîte, fait part de l'intention de l'ARS d'organiser un tour de table avec les mairies voisines quant à l'entretien et à la qualité de l'eau potable, désormais sous grande surveillance.
- b) *Voirie*. M. GOSSEAUME fait part de la dégradation des bernes de la RD 50 D. Le maire rappelle que sa dernière demande auprès des services départementaux fut sans effet, et craint que ce soit à nouveau le cas ; néanmoins, une demande sera faite, avec des remarques sur la signalisation horizontale au carrefour.
- c) *Véhicule brûlé*. M. LAUNAY demande si nous avons des nouvelles sur l'enquête ; le maire répond que non et que la gendarmerie n'a pas souhaité fournir d'informations.
- d) *Fibre*. Les travaux sur une partie de la commune sont complètement terminés, si ce n'est que la remontée des infos n'est pas encore effective. Reste le cas de Villeboislin et Villedemblin, pour lequel nous attendons des nouvelles du délégataire.
- e) *Course de Talcy*. Le maire remercie l'organisateur, ainsi que les bénévoles pour la bonne tenue de cet événement qui met en lumière notre petit patrimoine.

Le maire remercie une dernière fois l'ensemble du Conseil pour le travail en commun effectué ces six dernières années.

Séance levée à 19 h 45

Secrétaire

Président